

AR PREFECTURE

082-218201127-20190711-CH20191107\_19-DE

Regu le 12/07/2019

AR PREFECTURE

082-218201127-20180927-CH20180927\_12-DE

Regu le 02/10/2018

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 27 septembre (27/09/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Muriel VALETTE (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), **Adjoint,**  
M. Gérard CAYLA (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Colette ROLLET), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur ANDRAL est nommé secrétaire de séance.

12 – 27 septembre 2018

**12. Echange de parcelles entre la Commune de Moissac et  
Messieurs LASSUS-MALET Patrick et FABRE Gilles**

Rapporteur : M. CASSIGNOL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la promesse d'échange signée par les trois parties le 26 août 2018,

VU le plan de division établi par la SOGEXFO, géomètres-experts associés et le document d'arpentage,

AR PREFECTURE

082-218201127-20190711-CH20191107\_19-DE

Regu le 12/07/2019

AR PREFECTURE

082-218201127-20180927-CH20180927\_12-DE

Regu le 02/10/2018

Il convient de procéder à l'échange tel que suit :

- MM LASSUS-MALET et FABRE cèdent à la commune de Moissac la parcelle ci-dessous :

SECTION	N° de parcelle	Contenance	Nature de culture	Montant
DN	1306 P	62 m <sup>2</sup>	terres	1.75 € le m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>62 m<sup>2</sup></b>		<b>108.50 €</b>

- La commune de Moissac cède à MM LASSUS-MALET et FABRE la parcelle ci-dessous :

SECTION	N° de parcelle	Contenance	Nature de culture	Montant
DK	1111 P	108 m <sup>2</sup>	Talus	1 € le m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>108 m<sup>2</sup></b>		<b>108.00 €</b>

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'échange détaillé dans l'exposé ci-dessus,

**DIT** que cet échange sera consenti sans soulte,

**DIT** que les frais de géomètre et les frais d'actes seront partagés entre les deux parties,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cet échange.

Pour copie conforme  
Moissac le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Le Maire,

  
Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :